

Archéologie

L'archéologie étudie les traces laissées par les femmes et les hommes qui nous ont précédés. Elle vise à reconstituer leur mode de vie, leur organisation et leur environnement.

Le ministère de la Culture réalise l'inventaire des sites, prescrit, autorise et contrôle les opérations archéologiques, protège le patrimoine archéologique, contribue à son étude et valorise les résultats de la recherche.

Cette mission est assurée par les 17 services régionaux de l'archéologie en direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et en Direction des affaires culturelles (DAC), compétents pour les domaines terrestre et subaquatique, et le Département de recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), service à compétence nationale, compétent sur le domaine public maritime et la zone contiguë.

L'archéologie programmée

Elle est motivée par des objectifs de recherche scientifique et vise à étudier des sites non menacés par des projets d'aménagement. Les opérations engagées dans ce cadre sont menées par des chercheurs (universités, CNRS, collectivités locales, associations, ministère de la Culture, Institut national de recherches archéologiques préventives [Inrap], etc.). En moyenne, 1 100 opérations de recherche programmée, dont 250 fouilles programmées, sont autorisées chaque année.

L'archéologie préventive

L'archéologie préventive assure la sauvegarde du patrimoine archéologique lorsqu'il est menacé par des opérations d'aménagement réalisées sur terre, dans les eaux intérieures ou en milieu maritime. Cette mission est assurée par trois catégories d'opérateurs : l'Inrap, établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de la Culture, 63 services de collectivités territoriales habilités par les ministères de la Culture et de la Recherche, ainsi que 13 opérateurs privés agréés par ces mêmes ministères.

Principaux chiffres de l'archéologie préventive en 2024

En 2024, plusieurs indicateurs quantitatifs permettent de caractériser l'archéologie préventive. Au total, 3 225 prescriptions de diagnostics ont été émises, représentant 6,34 % des dossiers d'aménagement reçus, hors domaine public maritime et zone contiguë, dont 2 460 ont été attribuées à l'Inrap (tableau 1). Ce sont également 2 225 diagnostics qui ont été réalisés, dont 1 695 par l'Inrap et 530 par les collectivités habilitées. Par ailleurs, 749 prescriptions de fouilles actives ont été émises, correspondant à 1,47 % des dossiers d'aménagement reçus et 468 fouilles ont été autorisées au cours de la même année.

Le financement de l'archéologie préventive

Le Fonds national pour l'archéologie préventive (Fnap) assure le financement des opérations d'archéologie préventive. Pour 2024, 39 % des fouilles ont été soutenues par le Fnap, dont 65 % par des prises en charge et 35 % par des subventions. Le montant total du soutien financier a été de 44,5 millions d'euros, dont 88 % pour les prises en charge et 12 % pour les subventions.

La carte archéologique nationale

La carte archéologique nationale est un inventaire cartographié des renseignements relatifs à l'archéologie sur le territoire national, administré par les services du ministère de la Culture. À ce jour, elle recense :

- 612 000 entités archéologiques (sites et indices de sites) ;
- 137 077 rapports d'opérations archéologiques ;
- 13 927 zones de présomption de prescription archéologique ;
- 24 022 zones de prise en compte de l'archéologie dans les documents de planification.

Pour en savoir plus

- L'archéologie en France (<https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/archeologie>)
- DRASSM (<https://archeologie.culture.gouv.fr/fr/drassm>)
- Les données chiffrées de l'archéologie préventive (<https://www.culture.gouv.fr/thematiques/archeologie/ressources-documentaires/donnees-chiffrees-de-l-archeologie/>)
- Institut national des recherches archéologiques préventives (Inrap) (<https://www.inrap.fr>)
- Rapport d'activité 2024 de l'Inrap (https://www.inrap.fr/sites/inrap.fr/files/atoms/files/rapport_dactivite_2024.pdf)
- Plateforme Archipel de l'Inrap (<https://archipel.inrap.fr/>)

Tableau 1 – Évolution du nombre de diagnostics, de fouilles réalisées et de rapports rendus par l'Inrap, 2014-2024

En unités

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Diagnostics											
Prescriptions attribuées	1 969	2 196	2 427	2 396	2 649	2 820	2 518	3 130	2 980	2 603	2 460
Diagnostics réalisés	1 752	1 656	1 844	1 865	1 934	1 788	1 842	2 019	2 096	1 874	1 695
Rapports de diagnostics remis à l'État	1 658	1 724	1 838	2 020	1 994	1 951	1 733	2 176	2 007	1 831	1 844
Fouilles											
Prescriptions édictées par l'État	562	570	579	649	724	692	595	726	750	786	749
Fouilles réalisées	222	224	213	212	225	227	210	217	238	215	235
Rapports de fouilles remis à l'État	259	289	242	266	248	183	187	171	183	191	222

Source : DGPA, Service de l'archéologie/Inrap/DEPS, Ministère de la Culture, 2025

Tableau 2 – Actions de valorisation conduites par l’Inrap, 2015-2024

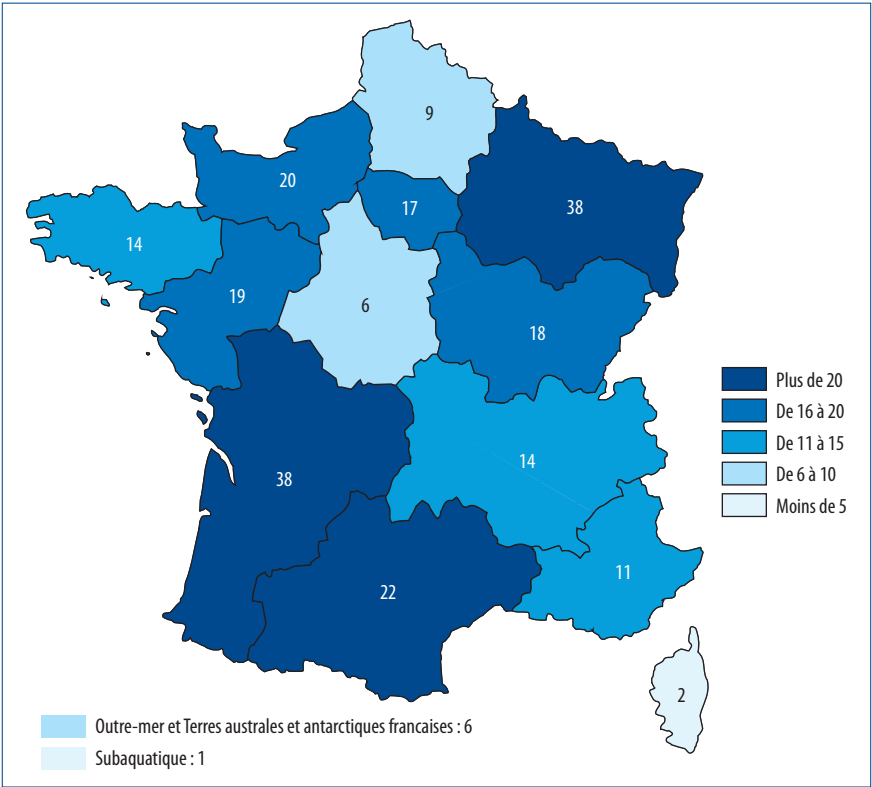
En unités

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'expositions coproduites	34	31	52	31	24	22	39	40	32	44
Fréquentation des expositions	361 953	361 400	853 000	968 220	1 116 000	526 000	627 294	377 820	n.d.	n.d.
Nombre de conférences	240	213	159	124	134	84	150	222	230	288
Fréquentation des conférences	14 430	17 900	9 700	9 633	8 000	4 500	6 451	35 771	n.d.	n.d.
Visites de chantiers	256	313	222	222	205	171	345	362	360	335
Fréquentation des visites de chantiers	n.d.	30 900	23 000	31 000	8 600	5 000	18 000	43 000	n.d.	n.d.
Nombre de journées de travail*	4 331	3 875	3 667	4 025	4 031	2 334	3 759	3 848	4 271	4 226

* Journées de travail dévolues aux actions de valorisation (visites de sites, Journées nationales de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine, Fête de la science, expositions, conférences, etc.).

Source : Inrap/DEPS, Ministère de la Culture, 2025

Carte 1 - Nombre de sites archéologiques fouillés par l’Inrap en 2024



Source : Inrap/DEPS, Ministère de la Culture, 2025